

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
6 DECEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
22 DECEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 36
Présents : 31
Votants : 34

L'an deux mille dix-sept,
le 12 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNALT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Mireille LUCAS, - Yvette LOUER.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle GONÇALVES a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°141-2017 – RESSOURCES ET FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1
TRANSPORTS SCOLAIRES (404)

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n°46-2017 du 4 avril 2017, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2017 du budget annexe Transports Scolaires.

Il indique qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget en raison d'un dépassement de crédit au chapitre 011, article 611, pour les prestations de transports. Cet ajustement de crédit est dû à un accroissement du nombre d'élèves transportés et à l'augmentation du coût des prestations lors du renouvellement des marchés par la Région, Autorité Organisatrice de Transport. Il précise que cette augmentation de dépenses s'accompagne d'une augmentation des recettes de subventions versées par la Région.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6248 Transports collectifs divers	+ 10 000	7061 Transport de voyageurs	+ 10 000
Chapitre 011 Charges à caractère général	+ 10 000	Chapitre 70 Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	+ 10 000
Total Dépenses de Fonctionnement	+ 10 000	Total Recettes de Fonctionnement	+ 10 000

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe Transports scolaire (404) telle que présentée ci-dessus.

